



**hauts-de-seine**  
LE DÉPARTEMENT

## Conseil départemental

### **RAPPORT N° 20.65**

COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 DES ÉTABLISSEMENTS DÉPARTEMENTAUX  
DE L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE DOTÉS D'UN BUDGET ANNEXE  
(INSTRUCTION BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M22)

COMMISSION : FINANCES

DIRECTION GENERALE DES SERVICES – PÔLE RESSOURCES HUMAINES ET  
FINANCIÈRES

Direction : Finances

**DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL**

**COMPTES ADMINISTRATIFS 2019 DES ÉTABLISSEMENTS DÉPARTEMENTAUX DE  
L'AIDE SOCIALE À L'ENFANCE DOTÉS D'UN BUDGET ANNEXE (INSTRUCTION  
BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE M22)**

**RAPPORT N° 20.65**

Mes chers Collègues,

Le présent rapport a pour objet de soumettre à notre Assemblée les projets de compte administratif pour l'exercice 2019 des établissements de l'aide sociale à l'enfance dotés d'un budget annexe (instruction budgétaire et comptable M22).

Ces trois établissements, d'une capacité d'accueil totale de 180 places, ont mobilisé plus 21 M€ en 2019, contre 22 M€ en 2018.

## I – LA POUPONNIERE PAUL MANCHON

### L'activité

La Pouponnière Paul Manchon est un établissement d'urgence, qui accueille des enfants âgés de quelques jours à 6 ans. Elle dispose de 84 places (36 à Asnières, dont 12 places pour les 3-6 ans, et 48 au Plessis-Robinson).

L'accueil de nourrissons âgés de moins de 3 mois a représenté 36 % des admissions en 2019. Les placements judiciaires sont toujours très élevés et représentent 78 % des accueils. Les motifs d'accueil sont principalement les troubles psychiques des parents, les carences éducatives et la précarité, les conflits de couple, la maltraitance.

L'activité réalisée en 2019 est de 27 439 journées (- 1 599 journées par rapport à 2018), soit un taux d'occupation de 89,49 % très proche de l'objectif prévisionnel de 90 %.

La part des journées réalisées pour des départements extérieurs est de 25,19 %, en hausse par rapport à 2018 (15,03 %). Elle est également supérieure à la prévision (20 %).

Le projet de compte administratif 2019 présente les résultats suivants :

### **Section de fonctionnement**

	<b>Prévus</b>	<b>Réalisés</b>
Dépenses	11 452 677,00 €	10 813 195,47 €
Recettes hors excédent	11 345 779,67 €	11 994 619,54 €
Excédent 2019		1 181 424,07 €
Reprise excédent 2017	106 897,33 €	
<b>EXCEDENT A REPORTER AU BP 2021</b>	<b>1 288 321,40 €</b>	

Le **total des dépenses** réalisées est de **10,81 M€**, soit un taux de réalisation de 94,40 % sur la base de crédits votés.

Avec 8,95 M€, les dépenses de personnel représentent 83 % des dépenses de fonctionnement. Ces dernières restent stables par rapport à 2018.

Les dépenses relatives à l'exploitation courante de l'établissement s'élèvent à 0,80 M€ et sont en baisse de 7,4 % par rapport à 2018, en raison principalement d'une baisse des dépenses d'alimentation (- 36 %) liée à la fermeture temporaire des 2 selfs, en dépit de

l'augmentation des dépenses d'intérim (+ 23 %).

Les dépenses relatives à la structure sont de 1,06 M€, en légère baisse par rapport à 2018.

Les **recettes perçues se sont élevées à 11,99 M€**, en hausse de 19 % par rapport à 2018.

L'augmentation du montant des recettes perçues par l'établissement est principalement liée aux **frais de séjour**, qui atteignent en 2019 **11,76 M€** et sont décomposées comme suit :

- 8,84 M€ au titre de la dotation globale pour l'accueil des enfants des Hauts-de-Seine (+ 5,30 % par rapport à 2018) ;
- 2,92 M€ au titre des prix de journée facturés aux autres départements, soit une augmentation de 1,5 M€ par rapport à 2018. Cette augmentation est due à un taux d'accueil en hausse des jeunes extra-départementaux sur l'année 2019, ce phénomène reste aléatoire et fortement lié aux places disponibles.

L'exercice 2019 se solde donc par un **excédent de la section de fonctionnement de 1,18 M€**, auquel s'ajoute la prise en compte du résultat excédentaire cumulé au 31 décembre 2017 de 0,11 M€. L'excédent cumulé est donc de 1,29 M€ et sera repris au budget primitif 2021.

### Section d'investissement

	Prévus	Réalisés
Dépenses	1 068 210,23 €	238 960,00 €
Recettes hors excédent	734 071,82 €	774 830,72 €
Excédent 2019		535 870,72 €
Reprise excédent 2018	1 149 787,28 €	
<b>EXCEDENT A REPORTER AU BS 2020</b>	<b>1 685 658,00 €</b>	

Les dépenses s'élèvent à 239 k€. Elles ont permis de financer :

- 172 K€ de travaux et d'études (remplacement des dalles de faux plafonds du site d'Asnières, études d'accessibilité, modernisation de la télésurveillance du site du Plessis, désamiantage du réfectoire du site du Plessis) ;
- 33K€ d'acquisition de matériel et de mobilier ;
- 16K€ pour l'acquisition d'un véhicule pour le site d'Asnières ;
- 11K€ pour des plantations et l'installation d'un gazon synthétique sur le site du Plessis.

Les recettes de cette section s'établissent à 775 k€ dont :

- 699 k€ au titre des amortissements ;
- 75 k€ au titre du fonds de compensation de la TVA.

**L'excédent de la section d'investissement de l'exercice 2019 s'élève à 536 k€** avant la reprise de l'excédent cumulé (1,15 M€).

En conséquence, le résultat à reporter au budget supplémentaire 2020 s'établit à **1,69 M€**.

## II - LE CENTRE MATERNEL

### L'activité

Le Centre maternel est un établissement pour femmes enceintes, mères et enfants de moins de trois ans, qui permet un accompagnement de la maternité, de la relation mère - enfant et une aide à l'insertion sociale et professionnelle des mères. Il assure des missions d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement, y compris en urgence.

Pour cela, les mères et leurs enfants bénéficient d'une prise en charge par une équipe pluridisciplinaire, soit :

- un suivi pré et/ou post natal ;
- un suivi médical ;
- un accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle (démarches administratives, projet professionnel, recherche de logement) ;
- une prise en charge des enfants au sein d'une structure d'accueil de la petite enfance intégrée (2 groupes d'enfants) afin de permettre l'insertion professionnelle des mères ;
- des activités d'animations sociale et culturelle.

Le Centre maternel dispose d'une capacité de 38 places mères et enfants, dont une chambre équipée pour une personne à mobilité réduite.

En 2019, 50 jeunes femmes ont été accueillies dont 6 en accueil d'urgence (21 admissions et 22 sorties enregistrées). La durée moyenne de séjour des 27 jeunes femmes présentes au 31 décembre est de 15 mois.

Le taux d'activité de 2019 est de 75,05 %, ce qui correspond à 10 410 journées (10 434 en 2018) réalisées, dont 331 en accueil d'urgence.

Le projet de compte administratif 2019 présente les résultats suivants :

### Section de fonctionnement

	Prévus	Réalisés
Dépenses	3 720 080,00 €	3 404 024,16 €
Recettes hors excédent	3 554 005,29 €	3 540 318,95 €
Excédent 2019		136 294,79 €
Reprise excédent 2017	166 074,71 €	
EXCEDENT A REPORTER AU BP 2021	<b>302 369,50 €</b>	

Les **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **3,40 M€**, soit un taux de réalisation de 91,50 %.

Les dépenses de personnel représentent 76,80 % du total des dépenses, soit 2,61 M€, en

légère baisse (- 1,10 %) par rapport à 2018, en raison de l'externalisation de certaines missions de nettoyage des locaux.

Les dépenses de gestion courante se sont élevées à 0,36 M€, contre 0,31 M€ en 2018, soit une augmentation de + 16,67 %. Cette hausse s'explique par l'augmentation des prestations des services externes (nettoyage et intérim).

Les dépenses de structure sont en hausse de 1 % (432 k€) par rapport à 2018.

Les **recettes de cette section se sont élevées à 3,54 M€**, dont 3,45 M€ de dotation globale au titre des frais de séjour.

L'exercice 2019 se solde ainsi par un excédent pour la section de fonctionnement de 0,14 M€. Cet excédent, auquel s'ajoute la prise en compte du résultat cumulé au 31 décembre 2017 (0,17 M€), permet d'arrêter l'excédent qui sera repris au budget primitif 2021 soit 0,30 M€.

### Section d'investissement

	Prévus	Réalisés
Dépenses	838 598,38 €	269 114,72 €
Recettes hors excédent	325 000,00 €	363 742,79 €
Excédent 2019		94 628,07 €
Reprise excédent 2018	1 841 368,18 €	
<b>EXCEDENT A REPORTER AU BS 2020</b>	<b>1 935 996,25 €</b>	

Les dépenses s'élèvent à **269 k€** et ont permis la réalisation :

- de rééquipements des services du Centre Maternel ;
- de la mise en conformité de l'évacuation d'urgence ;
- de la rénovation des lieux d'accueil ;
- de la rénovation de la chaufferie et sous stations ;
- de diagnostics ;
- de divers travaux et de mises en conformité.

Les recettes de cette section s'établissent à 364 k€, dont :

- 308 k€ au titre de dotations aux amortissements ;
- 55 k€ au titre du fonds de compensation de la TVA.

**L'excédent de la section d'investissement de l'exercice 2019 s'élève à 95 k€** avant la reprise de l'excédent cumulé (1,84 M€).

En conséquence, le résultat à reporter au budget supplémentaire 2020 s'établit à **1,94 M€**.

### III - LA CITE DEPARTEMENTALE DE L'ENFANCE

#### L'activité

La Cité de l'enfance est un foyer d'accueil d'urgence accueillant des enfants âgés de 3 à 13 ans au sein de 4 pavillons de 10 places, offrant une capacité totale de 40 places.

La CDE intègre également un service de familles d'accueil relais d'urgence (FARU), privilégié pour les enfants supportant difficilement la collectivité, avec une capacité autorisée de 18 places.

La prestation d'accueil inclut celle d'un accueil en journée pour 12 enfants de 3 à 13 ans au sein du Pôle de jour et d'activités.

La capacité totale de l'établissement est donc de 58 places.

La Cité de l'enfance gère également la Maison familiale de Noirmoutier (85) utilisée par les établissements départementaux (Centre Maternel, Pouponnière, Cité de l'enfance) principalement durant les périodes de vacances scolaires.

Le taux d'occupation en 2019 pour la Cité de l'enfance a été de 97,18 % :

- 98% à la Cité de l'enfance au Plessis-Robinson avec un nombre de 14 295 journées réalisées ;
- 96 % au FARU (Familles d'accueil relais d'urgence) avec un nombre de 6 279 journées réalisées.

Le projet de compte administratif 2019 présente les résultats suivants :

#### **Section de fonctionnement**

	<b>Prévus</b>	<b>Réalisés</b>
Dépenses	7 413 747,00 €	6 730 121,42 €
Recettes hors excédent	7 073 455,88 €	6 978 649,78 €
Excédent 2019		248 528,36 €
Reprise excédent 2017	340 291,12 €	
<b>EXCEDENT A REPORTER AU BP 2021</b>	<b>588 819,48 €</b>	

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **6,73 M€**.

Les dépenses de personnel représentent 5,13 M€ (76,30 % du total des dépenses), en légère augmentation de 0,82 % par rapport à 2018.

Les dépenses de gestion courante correspondent à 0,64 M€ (contre 0,66 M€ en 2018, soit - 4,28 %), en raison d'une baisse sur l'alimentation (- 23 %) et sur l'intérim (- 7 %). La baisse sur l'alimentation s'explique par la mutualisation des cuisines de la Pouponnière et de la Cité de l'enfance. La livraison des dîners par la Pouponnière s'est effectuée sur la totalité de l'année 2019, contrairement à 2018.

Les dépenses de structure représentent 0,96 M€, en hausse de 2 % par rapport à 2018.

**Les recettes s'élèvent à 6,98 M€** dont 6,95 M€ de dotation globale au titre des frais de séjour.

L'exercice 2019 se solde par un excédent pour la section de fonctionnement de 0,25 M€, auquel s'ajoute le résultat cumulé au 31 décembre 2017 (0,34 M€). L'excédent, qui sera reporté au BP 2021 en fonctionnement, est donc de 0,59 M€.

### Section d'investissement

	<b>Prévus</b>	<b>Réalisés</b>
Dépenses	574 242,06 €	185 516,22 €
Recettes hors excédent	650 000,00 €	657 611,86 €
Excédent 2019		472 095,64 €
Reprise excédent 2018	3 909 199,62 €	
<b>EXCEDENT A REPORTER AU BS 2020</b>	<b>4 381 295,26 €</b>	

Les dépenses 2019 s'élèvent à **186 k€** et ont été consacrées :

- au renouvellement de mobilier (lits, matelas, armoires...) pour les pavillons de la Cité ;
- à l'acquisition de petits et gros matériels électroménagers et d'outillage (aspirateurs, armoires froides positives, lave-linge, sèche-linge, lave-vaisselle, sièges automobiles) ;
- à des travaux effectués à la Maison familiale de Noirmoutier (remise en conformité de l'installation électrique et sécurité incendie, sécurisation de la zone barbecue) ;
- aux travaux de ventilation des cuisines de la Cité.

Les recettes de cette section s'établissent à 658 k€ dont :

- 620 k€ au titre des amortissements ;
- 37 k€ au titre du fonds de compensation de la TVA.

L'excédent de la section d'investissement sur l'exercice s'élève à 0,47 M€ avant la reprise d'un excédent cumulé de 3,91 M€. Le résultat à reporter au budget supplémentaire 2020 se montera donc à **4,38 M€**.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le Président du Conseil départemental**

**Signé**

**Georges Siffredi**